

**Interessengemeinschaft für das Windhundrennwesen der SKG
Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS**

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Version 2022
(remis à jour le 22.07.2022)

Table des matières

AC 1. PRESCRIPTION S DE MESURAGES POUR WHIPPETS ET PLI	2
AC 2. RECOMMANDATIONS CICL POUR LES VETERINAIRES.....	4
AC 3. PROGRAMME DU COURSING	6
AC 4. LA NOTATION D'UN COURSING DE CHASSE.....	7
AC 5. NOTATION D'UN COURSING-SLALOM.....	11
AC 6. DISQUALIFICATION D'UN LEVRIER.....	13
AC 7. TAXES	15
AC 8. Dispositions supplémentaires pour le Championnat Suisse de coursing.....	16
AC 9. Points de sélection pour les Championnats FCI de coursings	17
AC 10. Réglementation pour les muselières.....	18
AC 11. Attribution du CACL lors de manifestation CACIL	20

Versions différentes:

- Version 23.07.2022: AC 6 adapté au règlement FCI ; AC 12, 13,14 nouveau
- -Version 23 avril 2022 : dates (année) corrigée
- -Version 28 janvier 2022 : révision complète

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

AC 1. Prescriptions de mesurages pour whippets et petits lévriers italiens

Moment	AC 1.1. La mesure de la taille s'effectue suite à la réussite de l'épreuve de licence.
Mesures	AC 1.2 Les tailles acceptées pour les coursings en Suisse sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none">- Taille maximale au garrot pour les whippets:<ul style="list-style-type: none">o 51 cm pour les mâleso 48 cm pour les femelles- Taille maximale au garrot pour les petits lévriers italiens:<ul style="list-style-type: none">o 38 cm pour les mâles et les femelles
Mesurages	AC 1.3. Le lévrier est présenté calme et détendu, sur une surface plane, non glissante ou sur une grande table et posé debout avec une angulation correcte des membres, la tête naturellement relevée (la gorge du lévrier à hauteur de la pointe de l'omoplate).
Démarche	AC 1.4. Après les 1ère, 3ème et 5ème mesures, le chien doit être remis en mouvement à terre. Il est conduit et présenté par son propriétaire ou par une personne désignée par le propriétaire. Le juge mesureur n'est autorisé à mettre le chien en position que sur autorisation du propriétaire.
Déroulement	AC 1.5. Le mesurage débute dès que le chien est dans une position correcte. Il s'effectue sur l'omoplate ou sur l'apophyse de la 1ère vertèbre si cette dernière dépasse l'omoplate. S'il n'est pas possible que le chien reste tranquille, le mesurage est interrompu et déclaré nul.
Toise	AC 1.6 L'appareil de mesure est un gabarit électronique à 2 pieds.
Nombre de mesurages	AC 1.7. Il est prévu six mesures pour chaque chien. La taille constatée en majorité est enregistrée. Si la mesure éliminatoire est clairement inférieure, le collège des mesureurs peut, si ses membres sont unanimes, interrompre les mesurages après quatre vérifications et enregistrer le résultat. Si après six mesurages le résultat est à égalité, la septième mesure sera déterminante.
Inscription	AC 1.8. Le résultat obtenu est enregistré et inscrit sur la carte de licence du chien par la chancellerie de la CICL.
Remesurages	AC 1.8. Avant le début de la saison, qui suit l'année au cours de laquelle le lévrier a atteint ses deux ans révolus, un nouveau mesurage s'impose. Si ce dernier n'a pas lieu, la licence est annulée et retirée par la chancellerie de la CICL.

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Lors de ce second mesurage, au moins l'un des deux mesureurs du premier mesurage doit être différent. Ces secondes mesures sont définitives et enregistrées sur la carte de licence. Ce re-mesurage n'est pas imposé au lévrier qui a été mesuré pour la première fois alors qu'il avait atteint ses deux ans révolus.

AC 1.9.

Chiens
venant de
l'étranger

Les whippets et les petits lévriers italiens venant de l'étranger dont la taille spécifiée correspond à celle mentionnée dans l'AR 1.2 courent dans la catégorie correspondante.

Les whippets et petits lévriers italiens venant de l'étranger, sans précision de la taille peuvent être mesurés lors d'un entraînement selon CR1 (donc sans tolérance) et la mesure est ensuite inscrite sur la liste et publiée.

AC 1.10.

Mesurage
des
chiens ve-
nant de
l'étranger

Les whippets et les petits lévriers italiens venant de l'étranger qui ne possèdent pas cette spécification et qui courent pour la première fois en Suisse seront mesurés avant la manifestation selon les règles des directives d'application, et pour qui, vu les conditions spéciales, une tolérance de +1 cm sera acceptée.

Une liste de ces chiens étrangers ainsi mesurés sera transmise avec les résultats à la chancellerie. Ces chiens seront inscrits sur une liste publique et ne devront plus être mesurés lors de prochaines compétitions en Suisse.

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

La responsable des coursings:

Walter Brändle

Antje Wullschleger

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

	AC 2. DISPOSITIONS VETERINAIRES DE LA CICL
But	Elles ont pour but d'unifier le contrôle sanitaire à l'entrée des lévriers et pour préciser les droits et devoirs du vétérinaire de place avant et pendant la réunion
	AC 2.1.
Contrôle sanitaire	<p>Contrôle des certificats de vaccinations selon les prescriptions en vigueur et dans le respect de la législation cantonale ou de l'office vétérinaire fédéral (OVF)</p> <p>Lors de la réception, un examen global mais précis de chaque lévrier inscrit doit être effectué pour déterminer s'il est apte à prendre le départ du coursing, lequel serait refusé à tout concurrent dont l'état général de santé serait mauvais.</p> <p>L'examen porte en particulier sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Contrôle des membranes conjonctivales (conjonctivites). En cas de forte conjonctivite, le vétérinaire doit également mesurer la température du chien. b) Contrôle des chaleurs chez les chiennes. c) Contrôle des pattes, une attention toute spéciale est vouée aux blessures, les doigts sont manipulés pour déceler d'éventuelles réactions au mal. Si le chien ressent des douleurs, l'examen est à approfondir. d) Observation de l'allure du chien. En cas de claudication, un examen approfondi est demandé.
	AC 2.2.
Surveillance journalière	<p>Pendant toute la manifestation, le vétérinaire est prêt à intervenir avec un équipement lui permettant de traiter sur place toute urgence due, (par exemple à des blessures, fractures, faiblesses cardiaques etc.).</p> <p>Il garde sous contrôle pendant toute la durée du coursing, tous les concurrents pour en surveiller l'état de santé, les blessures, soupçon de dopage; à sa demande, le juge/collège des juges écarte du coursing tout chien blessé ou malade.</p> <p>Le vétérinaire observe, à l'emplacement du contrôle de départ, l'état des concurrents avant la deuxième manche et signale immédiatement les anomalies au juge/collège des juges qui retire du coursing, les chiens concernés.</p>
	AC 2.3.
Honoraires et frais vétérinaires	Les honoraires et les frais du vétérinaire se règlent, en principe, par l'organisateur. Seuls les soins individuels donnés sur place sont à charge du propriétaire.

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL).

Le président:

La responsable des coursing :

Walter Brändle

Antje Wullschleger

AC 3. PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Editeur AC 3.1
Le programme de la manifestation est édité par l'organisateur.

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

La responsable des coursings:

Walter Brändle

Antje Wullschleger

AC 4. LA NOTATION D'UN COURSING DE CHASSE

- Généralité AC 4.1.
La notation d'un coursing de chasse consiste à évaluer les performances d'un lévrier et d'octroyer des points selon les 5 qualités ou critères suivants:
1. Agilité
 2. Rapidité/vitesse
 3. Condition physique
 4. Ardeur
 5. Ferveur

Les coursings ont pour but que le lévrier puisse prouver certaines qualités nécessaires à la chasse.

Ceci selon les critères suivants:

- Agilité AC 4.1.1.
L'agilité d'un lévrier est évaluée par:
1. Changement de direction brusque provoqué par la traction du leurre.
 2. La manière de surmonter l'obstacle
 3. A l'occasion de la capture et en particulier lors de l'exécution du «Brassok ».
 4. Les chiens qui peuvent changer de direction rapidement et efficacement, en particulier visible dans les virages. Les chiens qui courent sans perdre d'énergie dans leur envie d'aller de l'avant (souvent profond, dynamique et avec une grande force à chaque pas)

- Vitesse AC 4.1.2.
La vitesse nécessaire pour récupérer le leurre. La qualité de la vitesse d'un lévrier s'exprime sur toute la distance, en particulier pendant la phase de capture. La vitesse est évidente par la rapidité des mouvements, le nombre de mouvements et la progression.

Le juge doit récompenser le chien qui court très bas, s'étire bien et s'efforce de capturer le leurre. Comme on n'utilise pas de chronométrage pour déterminer la vitesse, la façon dont le chien « se donne » est un moyen important d'évaluer sa capacité à couvrir le terrain.

La vitesse absolue n'est pas prise en compte dans l'évaluation des coursings, car la vitesse d'un lévrier est relativement enregistrée par rapport à son concurrent. L'évaluation de la rapidité doit tenir compte des spécificités de la race. La vitesse absolue n'est pas la même pour toutes les races.

On appelle « Go-bye » la réapparition d'un lévrier en deuxième position et qui, en forçant sa vitesse, vient à la hauteur de son concurrent et le dépasse. Un « Go-bye », se produit toujours dans l'intervalle de deux poulies consécutives.

- Condition physique AC 4.1.3.
Dans le cadre du coursings, on parle de condition physique dans la capacité d'un lévrier à terminer une distance en bonne condition physique. La résistance d'un lévrier est l'ensemble de ses forces physiques et mentales.

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Un chien court tout au long du parcours sans signe de fatigue et montre une bonne endurance, même à l'arrivée.

Poursuite AC 4.1.4.
Les conséquences sont la capacité du chien à traquer l'objet de chasse, en focalisant son attention à 100 % sur l'objet de chasse.

Les bonnes poursuites sont les suivantes :

1. Poursuite du leurre pendant toute la course avec une tentative active d'attraper le leurre. Réagir rapidement aux mouvements du leurre.
2. Suit le leurre avec précision et tente immédiatement le „saut de la capture“, dès qu'il se trouve assez près du leurre.
3. Essaie activement et inconditionnellement d'attraper le leurre pendant toute la poursuite.
4. Suit le leurre sans trop spéculer sur l'endroit où le leurre se déplacera ensuite (course rapprochée).

Ardeur AC 4.1.5.
Ardeur dans la poursuite, sans tenir compte de la nature du terrain (nature, obstacles) et des incidents (esquive, chute, perte de visibilité). L'ardeur d'un lévrier s'exprime:

Au départ:

- Par une grande attention
- Un regard fixé sur le leurre
- Dans la poursuite du leurre par :
- Une pression constante qui oblige le leurriste à augmenter la vitesse pour éviter que le lièvre ne soit atteint avant la zone de capture.
- Une course libre (sans hésitation face aux obstacles)
- Avoir la volonté de revenir au leurre, s'il s'en est éloigné.
- Lors de la capture du leurre.
- A pleine vitesse.
- Lors de la maîtrise du leurre par un glissement lors de la capture.
- En essayant d'attraper le leurre, même s'il a déjà été capturé par son compagnon.

Point malus AC 4.2
Les juges peuvent déduire 10 % des points totaux du chien pour cette course si un propriétaire de chien lâche son chien trop tôt ou le lâche trop tard pour obtenir un avantage tactique.

En cas de répétition de cette course, cette pénalité est annulée et en cas de faux départ, les juges peuvent consulter l'équipe de départ.

Attribution des points AC 4.4.
Chaque catégorie d'évaluation (AC 4.1.) reçoit un maximum de 20 points. Cela signifie que chaque chien peut courir pour un nombre maximum de 100 points par manche, soit pour deux manches un maximum de 200 points.

Les chiens qui n'ont pas obtenu au moins 50 % des points possibles lors de la première manche ne peuvent plus participer à la deuxième manche.

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Chaque chien effectue 2 trajets dont les points sont additionnés. Si deux trajets ne sont pas possibles, les points gagnés lors du premier trajet seront pris en compte pour le placement.

Résumé:

	1ère manche par juge	2ème manche par juge
Agilité	20	20
Rapidité/Vitesse	20	20
Condition physique	20	20
Poursuite	20	20
Ardeur	20	20
	-----	-----
Total	100	100
Total des deux manches		200
<i>Points de pénalité max. 10 % par manche</i>	<i>Retrait possible de 1-10 Points par manche</i>	

Classement

AC 4.5.

Une fois les courses terminées, une liste des rangs par classe est établie.

En cas d'égalité de points entre deux participants ou plus (en tenant compte des deux manches) le chien ayant obtenu le plus de points dans la 2^{ème} manche sera le mieux placé.

S'il y a toujours égalité, le meilleur classement est attribué au chien qui obtient le score le plus élevé dans chaque catégorie d'évaluation, au cours de la 2ème manche, dans l'ordre d'importance selon l'art AC 4.1.

Système d'évaluation

AC 4.6

Il est régi par le règlement de coursings de la FCI.

Classement des courses, Séparation des sexes Attribution du CACL

AC 4.7

	Einteilung	CACL
Au minimum 3 mâles et 3 femelles dans la classe respective (Standard/classe nationale grande taille)	Répartition par sexe séparé	Attribution séparée
Moins de 3 mâles et/ou moins de 3 femelles par classe, mais au moins 3 chiens	Répartition mâles et femelles mixtes	Attribution mixtes
Moins de 3 chiens par classe	Répartition mâles et femelles mixtes	Aucune attribution
Classe senior	Egal à ci-dessus	Aucune attribution

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021.

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Président:

La responsable des coursings :

Walter Brändle

Antje Wullschleger

AC 5. NOTATION D'UN COURING-SLALOM

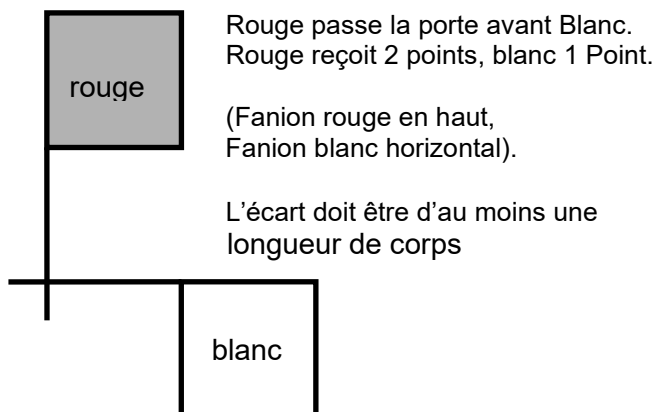
AC 5.1

Les courings-slalom sont jugé par un juge de couring. Il est assisté par des observateurs de champ.

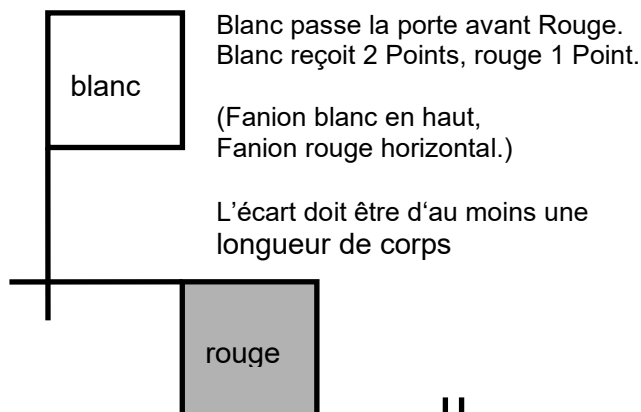
AC 5.2

Notation Notation lors d'une compétition

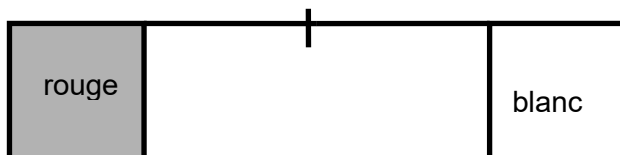
A



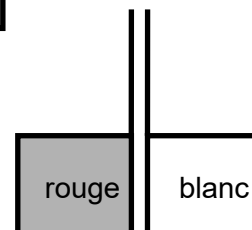
B



C



D

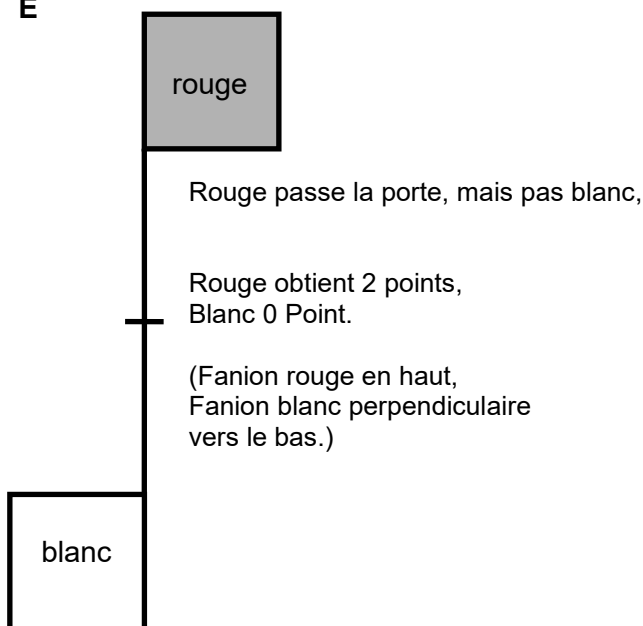


Les deux chiens passent la porte simultanément.
Chaque chien obtient 1 Point.

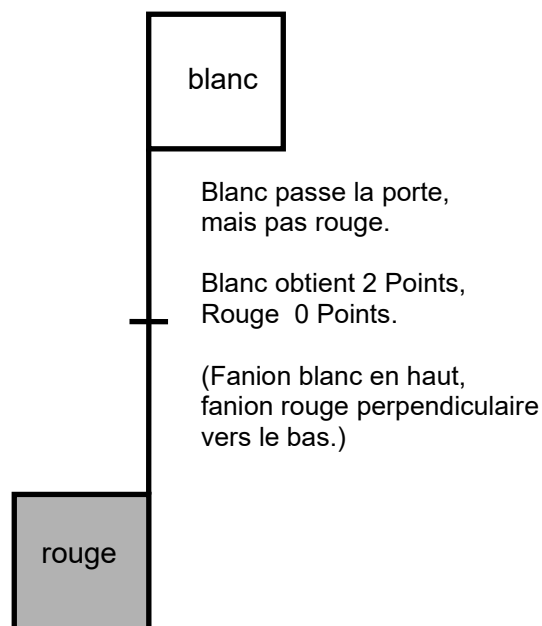
(Les deux fanions horizontaux.)

L'écart doit être de moins d'une longueur

E



F



Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

Walter Brändle

La responsable des coursings:

Antje Wullschleger

AC 6. DISQUALIFICATION D'UN LEVRIER

DISM	<p>AC 6.1</p> <p>Les chiens qui s'arrêtent au cours d'une course sans déranger un autre chien, les chiens qui sont attirés au-delà de la ligne d'arrivée ou qui ne sont pas au départ, perdent l'éligibilité à la suite de la course sans être disqualifiés.</p>
DISQ	<p>AC 6.2</p> <p>Les juges doivent disqualifier tout lévrier qui attaque, cherche à attaquer ou qui s'échappe.</p> <p>Un lévrier qui attaque est celui qui n'est pas concentré sur le leurre, mais attaque ou cherche à attaquer son concurrent pour l'empêcher de continuer une poursuite correcte du leurre. La revanche immédiate après une attaque est admise.</p> <p>Si un chien se sert de son corps pour obtenir la voie libre, sans intention d'attaquer mais qui porte son intérêt sur le leurre, n'est pas considéré comme une attaque.</p>
Inscription et publication	<p>AC 6.3</p> <p>Les sanctions (DISM et disqualification) doivent être annoncées immédiatement après la course du chien disqualifié.</p> <p>La première disqualification est enregistrée sur la carte de licence par l'organisateur. L'abréviation suivante doit être utilisée pour l'enregistrement : disqualifié = DISQ.</p> <p>Pour toute nouvelle disqualification au cours de la même année civile:</p> <p>La carte de licence doit être conservée par l'organisateur et adressée immédiatement au secrétariat de la course de l'association nationale du propriétaire</p>
Durées de suspension	<p>AC 6.4</p> <p>Les chiens de coursings disqualifiés subissent les suspensions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{ère} disqualification dans l'année: pas de suspension- 2^{ème} disqualification dans l'année: 4 semaines de suspension- 3^{ème} disqualification dans l'année: 8 semaines de suspension <p>Les suspensions prononcées ne sont valables que pour les coursings.</p>
Perte de la licence	<p>AC 6.5</p> <p>Si un chien est disqualifié quatre fois en deux ans, il perd sa licence de coursings.</p>

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

Il a la possibilité de passer une nouvelle épreuve de licence dès qu'il remplit les conditions exigées par le comité de la CICL.

Cependant si dans les deux ans qui suivent, il écope à nouveau de quatre disqualifications, sa licence lui est retirée à titre définitif, sans possibilité de refaire une 3ème épreuve.

Approuvé par le comité de la CICL le 23.07.2022.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

La présidente:

La secrétaire:

Tina Hostettler

Ruth Hess

AC 7. TAXES

Finance
d'inscription

AC 7.1
La taxe d'inscription est fixée par le club organisateur et doit être indiquée sur la circulaire d'inscription.
Mais les propositions de taxes fixées par le comité de la CICL ne devraient, si possible, pas être dépassées.

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 21 janvier 2021.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

La responsable des coursings:

Walter Brändle

Antje Wullschleger

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

AC 8. Dispositions supplémentaires pour le Championnat Suisse de coursings

AC 8.1.

Ordre d'exécution

2022	OWF	Ostschweizer Windhundfreunde
2023	AdL	Amatori del Levriero
2024	SCOW	Schweizer Club orientalischer Windhunde
2025	WWCS	Whippet- und Windspiel-Club der Schweiz
2026	WSVB	Windhundsportverein Bern
2027	WFA	Windhundfreunde Aargau
2028	SWRV	Schweizer Windhundrennverein

(à partir de 2029 rotation identique depuis le haut du tableau.)

Si l'un des clubs ne peut organiser le Championnat Suisse de coursings, c'est alors le club suivant qui sera mandaté.

Circulaire

AC 8.2.

La circulaire doit être envoyée à temps au président de la CICL pour approbation.

Elle doit indiquer sans faute les modalités mentionnées sous point C 16.3 (condition d'admission) et C 16.5 (Attribution du titre).

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

La responsable des coursings:

Walter Brändle

Antje Wullschleger

AC 9. Points de sélection pour les Championnats FCI de coursings

AC 9.1. Base de sélection

Condition d'attribution des points de sélection

Les points de sélection seront attribués lors de coursings en Suisse organisés sous le patronage de la CICL et lors de coursings à l'étranger.

Coursings de sélection

Pour l'attribution des points de sélection sont pris en compte les coursings qui ont lieu entre le dernier délai d'inscription de l'année précédente et le délai d'inscription de la manifestation actuelle.

AC 9.2 Attribution des points

Rang	Chiens au départ														
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14-	15-16	17-18	19-20	21-22	23-24	25-26	27-28	>29
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
2		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
3			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
4				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
5					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
7							1	2	3	4	5	6	7	8	9
8								1	2	3	4	5	6	7	8
9									1	2	3	4	5	6	7
10										1	2	3	4	5	6
11											1	2	3	4	5
12												1	2	3	4
13													1	2	3
14														1	2
15															1

Approuvé par l'assemblée des délégués le 28 janvier 2021.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

La responsable des coursings:

Walter Brändle

Antje Wullschleger

AC 10. Règlementation des muselières

Position et ventilation

AC 10.1.

La muselière doit être placée de manière à ne pas gêner le chien qui la porte et à ne pas être trop serrée ou trop lâche. Les brides trop longues doivent être raccourcies (adaptées)

Une ventilation suffisante doit être assurée.

Les muselières fermées à la base doivent être munies de trous d'aération suffisamment larges sur la partie inférieure.



Couleur et matériel

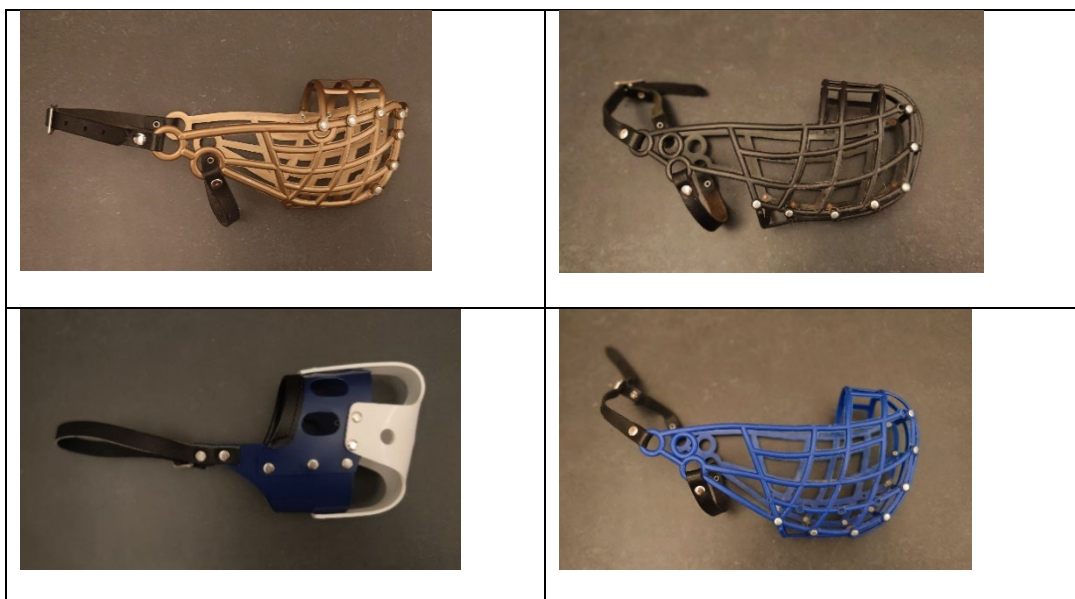
AC 10.2

Toutes les couleurs sont admises.

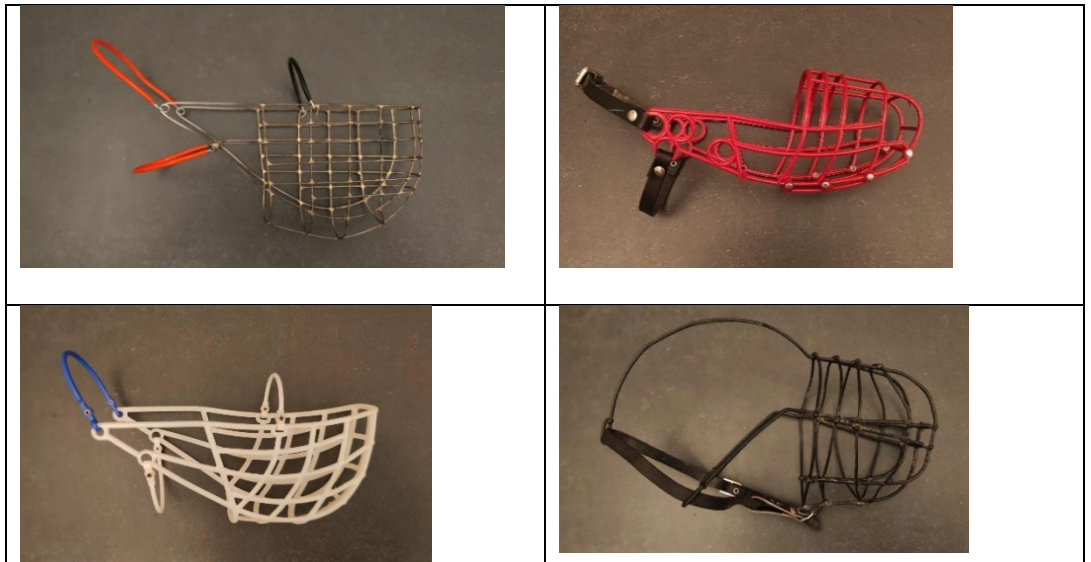
Les muselières en matériaux suivants sont autorisées: Fil d'acier, fil d'acier revêtu de matière plastique, matière plastique.

Sont également autorisées les muselières „américaines“ en cuir ou en plastique.

Exemples:



Directives d'application au règlement de coursings (AC)



Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président:

La responsable des coursings:

Walter Brändle

Antje Wullschleger

AC 11. Attribution du CACL lors de manifestation CACIL

Répartition des races	AC 11.1. La répartition des races lors de coursings avec CACIL se fait selon le règlement international.
Attribution du CACL lors de manifestation CACIL	AC 11.2 L'attribution du CACL se fait selon fondamentalement selon le règlement de coursings C 18.5, C 18.6, C18.7.

Approuvé par l'assemblée des délégués de la CICL le 28 janvier 2021, régime temporaire pour 1 à 2 ans.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

Le président: La responsable des coursings

Walter Brändle Antje Wullschleger

AC 12 Attribution des licences CACIL et CSS

Attribution des licences CACIL resp. CSS	<p>AC 12.1.</p> <p>Sur demande des propriétaires le bureau des passeports de la CICL octroie en plus de la licence nationale, la licence CACIL ou CSS conformément aux prescriptions du règlement de la FCI sur les courses internationales et les coursings internationaux de lévriers, chapitre 11.44 (admission, droit de départ) en particulier. 11.44.28 et chapitre 11.5 (Licences).</p>
Changement de classes de licences	<p>AC 12.2</p> <p>La première fois que vous passez de la classe CSS à la classe CACIL, c'est immédiatement après avoir satisfait aux exigences de la licence CACIL conformément au règlement de la FCI pour les courses internationales et coursings internationaux chapitre 11.44.28.</p> <p>Sur demande du propriétaire, la classe peut ensuite être changée à la fin de l'année.</p>
Liberté de choix	<p>AC 12.3</p> <p>La catégorie de licence Coursing et course peut être choisie librement par secteur.</p>
Publication	<p>AC 12.4</p> <p>Tous les chiens titulaires d'une licence internationale sont publiés sur une liste sur le site de la CICL avec le nom du chien (y compris le nom delevage), l'arabe, le sexe, la date de naissance et la classe de licence.</p>
Manche test après deux DISM	<p>AC 12.5</p> <p>Selon le règlement de la FCI sur les courses internationales et coursings internationaux de lévriers, chapitre 11.8.3, un chien qui obtient pour la deuxième fois consécutive le retrait du droit de départ (DISM) doit effectuer un test réussi avec un chien accompagnant licencié avant que le chien puisse à nouveau participer à une manifestation internationale.</p> <p>Cette manche test peut être effectuée lors d'un entraînement avant ou après une course et sera attestée par un responsable du training.</p> <p>La licence est ensuite envoyée au bureau des passeports et la course est enregistrée.</p>

Approuvé par le comité de la CICL le 23.07.2022.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévriers de la SCS (CICL)
La présidente: La responsable du coursing :

Tina Hostettler

Antje Wullschleger

AC 13. Licence de tireur

Licence de tireur de lapin	AC 13.1. La carte de licence pour les tireurs conformément aux règlements de la FCI pour les courses internationales de lévriers et les coursings internationaux de lévriers 3.2.5 (tireurs de lapins) est délivrée par le comité de la CICL aux tireurs actifs.
Limitation	AC 13.2 La formation et les conditions pour l'obtention d'une carte de licence de tireur pour les nouveaux tireurs seront établies en 2022 par le comité de la CICL resp. le règlement du comité des coursings et pris dans le règlement des fonctionnaires de la CICL.

Décidé par le comité de la CICL le 23.07.2022 comme un règlement temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle version du règlement de fonctionnaires.

Au nom de la Communauté d'Intérêt pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

La présidente:

La responsable des coursings:

Tina Hostettler

Antje Wullschleger

Directives d'application au règlement de coursings (AC)

AC 14. Races mineures

But	<p>AC 14.1. Les races mineures sont définies pour permettre aux chiens de races rares de participer aux championnats.</p> <p>Les conditions d'attribution du (CACL) et des titres de champions ne sont pas concernés.</p>
Définition	<p>AC 14.2 En tant que races mineures conformément au règlement suisse sur les courses ou les coursings 6.4. sont définies les races resp. les classes qui l'année précédente ont pu présenter une association lors de moins de 3 manifestations de coursings.</p> <p>Le Championnat Suisse ne fait pas partie de ces événements.</p>
Publications	<p>AC 14.3 Celles qui sont définies en tant que races, resp. de classes mineures sont publiées en début de saison sur la page Web de la CICL.</p>

Décidé par le comité de la CICL le 23.07.2022.

Au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Courses de Lévrier de la SCS (CICL)

La présidente:

La responsable des coursings:

Tina Hostettler

Antje Wullschleger